

Bulletin Profiteurs

Contre l'impunité des entreprises canadiennes en Colombie

Janvier 2016



REMISO! Résistance contre la militarisation de la société! (p.1)

La souveraineté énergétique colombienne achetée

à bas prix par une entreprise canadienne (p.2)

Un an d'impunité depuis l'assassinat du leader social Carlos Pedraza (p.3)

REMISO! Résistance contre la militarisation de la société!

REMISO est le nom de la nouvelle campagne récemment lancée par l'Association nationales des jeunes et étudiant.e.s de Colombie. Cette campagne vise à dénoncer la militarisation de la société et à porter la voix de ceux qui ne souhaitent pas faire leur service militaire. Le terme remiso indique également le fait d'être réticent à faire quelque chose et plus spécifiquement dans certains cas, désigne ceux qui refusent de participer au service militaire et ne s'y présente pas.

Batidas

Encore aujourd'hui, le service militaire est obligatoire en Colombie lorsqu'un homme atteint l'âge de 18 ans. Contraire à la position politique de plusieurs jeunes, différents moyens sont utilisés pour tenter de se soustraire à cette obligation.

Pour éviter ces désistements, l'Armée organise ce que l'on appelle des Batidas où des camions viennent dans les villes et embar-

quent de manière illégale des jeunes de 18 ans et plus qui ne se sont pas présentés à leur service militaire. Ces enlèvements sont souvent accompagnés de brutalité

physique et mentale.

Depuis la sentence T-455 de 2014, mise en œuvre en janvier 2015, les batidas militaires sont interdites, mais restent problématiques dans les quartiers plus pauvres et marginaux et ce, même dans la capitale.

Objection de conscience

Face à l'obligation de se présenter au service militaire, les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent refuser en s'objectant pour une invalidité physique ou mentale, si la personne est aux études (mais sera dans l'obligation de rattraper son service militaire une fois ces études terminées), mais également par objection de conscience.



L'objection de conscience est un : « refus d'accomplir certains actes allant à l'encontre d'impératifs religieux, moraux ou éthiques dictés par sa conscience. » Cela peut se traduire par le refus de porter des armes. Ce

PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITE COLOMBIE

Courriel : info@pasc.ca | Téléphone : 514-966-8421 | Site web : www.pasc.ca

concept est basé sur le droit à la liberté de conscience et le pouvoir de décider de ses actes, mais peut impliquer une désobéissance civile, comme dans le cas du refus de participer au service militaire, qui est une obligation dans la législation colombienne.

Il est possible de se déclarer objecteur.trice de conscience à 17 ans ou 18 ans ou même une fois entré dans le service militaire.

L'objection de conscience est un droit qui a été reconnu à l'article 18 de la Constitution colombienne qui stipule que la liberté de conscience est garantie. « Personne ne sera dérangé en raison de ses convictions ou croyances, ni obligé à les révéler, ni à agir contre sa conscience ». Cette interprétation a été confirmée en 2009 avec la sentence C-728 de la Cour constitutionnelle et

l'Organisation des Nations Unies confirme que l'objection de conscience est un droit reconnu par les normes internationales.

Solidarité internationale

Nous invitons les organisations, collectifs et mouvements nationaux et internationaux à :

Appuyer la campagne REMISO de l'Association nationale des jeunes et étudiant.e.s de Colombie;

Dénoncer l'utilisation des batidas pour recruter illégalement les jeunes pour leur service militaire;

Appuyer la reconnaissance de la légitimité de s'objecter par conscience.

Source: PASC, 7 Décembre 2015

La souveraineté énergétique colombienne achetée à bas prix par une entreprise canadienne

Le 13 janvier dernier, la majorité des actions de l'entreprise étatique colombienne ISAGEN a été vendue à un fonds d'investissement privé canadien. Si les agissements de l'entreprise d'électricité ont parfois causé controverses et insatisfactions dans la population civile (rappelons par exemple qu'en 2014, ISAGEN a mis fin unilatéralement à la table de négociation sociale qui avait été mise en place afin de traiter des conséquences et impacts négatifs sur les populations locales de son méga-projet Hidrosogamoso, une des plus grandes centrales hydroélectriques du pays) il n'en reste pas moins que la vente de celle-ci à Brookfield Asset Management est loin de faire l'unanimité dans l'opinion publique.

La vente de 57,61% des actions de l'entreprise nationale au fonds privé de Toronto cause de nombreuses inquié-

tudes dans la population colombienne. Tout d'abord, la vente a été conclue à un prix réduit, le consortium canadien ayant acheté

les actions à leur plus bas prix. Ensuite, la légalité de la conclusion de cet appel d'offre est contestée puisqu'il ne contenait qu'une seule offre, ce qui laisse à penser que le gouvernement de Santos s'est arrangé avec Brookfield Asset Management afin de conclure cette vente le plus rapi-

dement possible. En effet, Santos était à la recherche de fonds pouvant servir à financer son projet 4G, et avoue ouvertement que les revenus de la vente seront destinés à ce projet qui prévoit la construction de plus de 8000 km de route à travers la Colombie. Les objectifs avoués du projet 4G sont de permettre un échange de



marchandises plus efficace, notamment celui des minéraux par les multinationales, et d'accroître les exportations colombiennes.

Sans surprise, ni le gouvernement de Santos ni le fonds canadien n'ont tenu compte des nombreuses revendications populaires dans ce dossier. La privatisation d'ISAGEN inquiète la population quant à la possibilité d'une hausse des frais d'électricité, dans la mesure où l'électricité deviendrait un commerce privé, et non plus un service public. Cette vente se produit déjà dans un contexte d'augmentation des tarifs d'électricité lié au réchauffement climatique et à l'actuel phénomène El Niño qui engendrent une baisse des niveaux d'eau et affectent la production d'électricité des barrages hydroélectriques.

Germán Corredor, directeur de l'Observatoire de l'Énergie de l'Université Nationale, s'inquiète quant à lui à savoir si les projets de géothermie et de production éolienne entrepris par ISAGEN seront abandonnés par le consortium canadien, puisque les multinationales recherchent le profit, et non l'intérêt général.

De plus, la souveraineté énergétique du pays est mise en danger par la vente de l'entreprise qui était la seule entreprise d'électricité étatique à ce jour en Colombie. C'est 300 milles millions de pesos (monnaie colombienne) qui seront perdus chaque année par l'État colombien à la suite de cette vente, en plus d'une perte d'ex-

pertise nationale dans la recherche et la production énergétique.

Mais c'est aussi les milliers d'hectares dont l'usufruit a été acquis par Brookfield Asset Management lors de la vente d'ISAGEN qui inquiètent la population. Le fonds canadien, sous prétexte de récupérer son investissement, aura un droit d'exploitation sur les minéraux, hydrocarbures et autres ressources présents sur ce territoire, sans devoir rendre aucun compte aux communautés qui l'habitent ni au gouvernement colombien.

Encore une fois, les pratiques clientélistes du gouvernement Santos profitent aux multinationales, notamment canadiennes, au détriment des populations locales. Déjà, plusieurs mouvements de résistances se sont formés. Le 12 janvier dernier, un grand rassemblement a eu lieu à Medellín en opposition à la privatisation d'ISAGEN. La vente d'ISAGEN devient aussi une des nombreuses raisons motivant une grève sociale convoquée autant pas les groupes ouvriers, autochtones que divers mouvements sociaux et politiques, et qui est prévue pour dans quelques mois. En tant que militant.es, nous ne pouvons qu'appuyer les actions de tou.tes celles et ceux résistant à la domination des multinationales, particulièrement lorsque celles-ci détiennent leur siège social au Canada.

Source: PASC, Janvier 2016.

Un an d'impunité depuis l'assassinat du leader social Carlos Pedraza

Le 19 janvier dernier fût le premier anniversaire de l'assassinat de Carlos Alberto Pedraza Salcedo, leader social et politique du Congrès des Peuples, reconnu pour son appui aux projets de travail social dans les quartiers du Sud de Bogotá. Aujourd'hui, alors que le gouvernement affirme que la fin du conflit est proche, son assassinat reste impuni.

Carlos Pedraza a été déclaré disparu à Bogotá. Le 21 janvier 2015, son



corps fut retrouvé à Gachancipá, une municipalité située à 60 km au nord de Bogotá. L'Institut colombien de Médecine Légale a établi que sa mort fut provoquée par un « projectile d'arme à feu [qui causa] une lésion au niveau du crâne selon une trajectoire de l'arrière vers l'avant (...) et qui fut réalisée par une arme de basse intensité ». Cet acte fut le premier d'une année durant laquelle 399 cas de violations des droits humains de leaders du mouvement social furent enre-

gistrées, provoquant l'indignation nationale et internationale.

Le cas légal

Depuis que la Police Nationale a retrouvé le corps de Carlos, l'information concernant sa mort fut cachée et non conforme. Lorsque des membres de la Section d'Enquête Juridique et d'Enquête – Sijin – de Gachancipá trouvèrent son corps le matin du 21 janvier, ils firent des appels pour localiser ses proches. Lors de ses appels, ils firent savoir que Carlos avait été victime d'un accident de moto et que pour cette raison il était nécessaire de contacter sa famille. Finalement, ils rappelèrent pour dire qu'il « avait été retrouvé mort dans les pins victime d'un coup contondant à la tête ». Les versions contradictoires déclarées par les agents étatiques ne furent que le début des irrégularités qui entourent le cas.

Le cas de Carlos fut déposé au Bureau du Procureur 01 de Zipaquirá et l'Unité de Réaction Immédiate et la Sijin furent responsables d'enquêter sur sa mort. L'équipe légale exigea le transfert du cas à l'Unité Nationale de Droits Humains et de Droit Humanitaire International du Bureau du Procureur National pour mettre en lumière le motif politique derrière les faits. Cette requête fut acceptée : aujourd'hui, le cas est pris en charge par l'Office

98 de l'Unité des Droits Humains. Pourtant, les progrès de l'enquête demeurent minimes et les difficultés rencontrées sont importantes. Tout d'abord, l'année 2015 fut une année difficile pour les mouvements sociaux, le cas de Carlos Pedraza s'inscrivant comme un parmi plusieurs autres. D'un autre côté, cette Agence est au courant que la défense fit face à des difficultés avec le procureur qui refusa de fournir des informations et d'accepter l'aide de la défense dans l'enquête.

Cette lamentable situation fut dénoncée en Colombie et à l'internationale via entre autres Amnistie Internationale des Asturies, la Coordination des Organisations Non Gouvernementales des Asturies et l'organisation Soldepaz.

Commémoration

Des actions et événements ont eu lieu en mémoire de Carlos. Dans son quartier, Molinos 2, les proches, amis et camarades ont convoqué une Journée Culturelle pour la Mémoire et contre l'Oubli, le 16 et 17 janvier. Le 19 janvier, le Congrès des Peuples a convoqué un rassemblement devant le Bureau Général du Procureur National avec l'intention de générer un élan politique pour faire avancer le cas.

Source: Colombia Informa, 21 janvier 2016.

Entreprises canadiennes en Colombie : des "Profiteurs de guerre"

La Colombie trône au premier rang des pays les plus dangereux pour l'activité syndicale et au deuxième rang en termes de déplacements forcés de la population. Plus de 85% des réfugiés internes et des syndicalistes assassinés proviennent des régions d'exploitation minière et pétrolière du pays. Le Canada, signataire d'un accord de libre-échange avec la Colombie, est pour sa part le premier pays d'origine des investissements miniers à l'étranger et contrôle, par le biais de capitaux privés, les plus importantes réserves de pétrole de la Colombie. Le Canada ne possédant aucun cadre réglementaire pour surveiller l'activité de ses entreprises hors des frontières, ces dernières exercent leurs activités en toute impunité, profitant de la violence politique qui sévit dans ce pays en guerre. Ce bulletin entend briser le silence.

Nous remercions les syndicats suivants pour leurs appuis financiers :



Les membres du **Projet Accompagnement Solidarité Colombie** sont disponibles sur demande pour visiter votre milieu de travail et participer à des causeries portant sur les impacts des investissements canadiens en Colombie et la situation syndicale colombienne.

N'hésitez pas à nous contacter!